



## RÈGLEMENT APPEL À PROJET

### *INTERVENTIONS ARTISTIQUES SUR LES STORES DES COMMERCES*

**Porteurs de l'appel à projet** : Aubervilliers : service Commerce et artisanat et Direction des Affaires Culturelles

#### **Contexte**

L'association pour le Développement du Commerce et de l'Artisanat Local, la Maison du Commerce et de l'Artisanat et la ville d'Aubervilliers souhaitent valoriser le travail des artistes du territoire et requalifier un ensemble de devantures commerciales, en sollicitant des propositions d'interventions artistiques sur les stores métalliques des commerces.

Aubervilliers fait partie de la Communauté d'agglomération Plaine Commune, identifiée comme « Territoire de la création », avec pour but de promouvoir l'art dans l'espace public.

#### **L'objet**

#### ***PROJET D'INTERVENTIONS ARTISTIQUES SUR LES STORES METALLIQUES DES COMMERCES DE L'AVENUE JEAN JAURES A AUBERVILLIERS***

Les Services Commerce et Artisanat, et Culture, de la Ville d'Aubervilliers portent le projet de créer, sur le secteur Vilette Quatre Chemins, une action de valorisation des commerces de l'avenue Jean Jaurès à Aubervilliers.

Des artistes seront invités à réaliser des interventions artistiques sur 4 ou 5 stores (format environ 5m x 2m) de commerces de ce périmètre, de manière pérenne ; afin de requalifier le linéaire commercial.

Un store métallique sera consacré à une action avec un artiste et la population, pour une intervention avec une dimension participative.

Ce projet répond à une volonté de promouvoir le commerce de proximité du pôle Vilette Quatre Chemins, en mettant en avant des artistes du territoire.

#### **La Commande**

La présente commande consiste à concevoir et réaliser une proposition artistique présentée dans les points suivants.

La demande s'adresse à un artiste ou un collectif d'artistes.

L'intervention artistique, originale, in situ, devra s'inscrire dans le contexte local, culturel et patrimonial de la Ville d'Aubervilliers, et tiendra compte de l'environnement immédiat (paysage nature et urbain).

Les artistes pourront recourir aux différentes techniques d'expression.

La demande comprend : la conception et la réalisation de l'intervention artistique. La question des droits sera traitée dans le cadre d'une convention entre la Ville d'Aubervilliers et l'artiste.

Les espaces à investir, sélectionnés par le commanditaire, sont des espaces passants, aussi il faudrait que l'œuvre soit réalisée sur deux jours : lundi et mardi.

Il conviendra de présenter de façon aussi précise que possibles la méthodologie utilisée, la technique d'expression et les éventuelles contraintes :

- durée de l'intervention 2 voir 3 jours maximum
- l'accès devra-t-il être fermé pendant l'intervention et le cas échéant combien d'heures par jour ?
- Outils mobilisés pour la réalisation de la proposition artistique, soit les consommables en peinture (conditions d'adhérence, toxicité éventuelle, précautions à prendre lors de la réalisation, temps de séchage),
- Besoins techniques pour la réalisation : le matériel sera à fournir exclusivement par l'artiste

### **Orientations / Code couleur**

Aucun thème n'est imposé, mais il est souhaité que les œuvres puissent s'intégrer dans le paysage naturel et urbain du secteur Vilette Quatre Chemins.

Idéalement des exemples de création en 2D et 3D devront être présentés.

### **Critères d'évaluation des projets**

- Capacité à s'intégrer au sein d'un parcours artistique
- Prise en compte de l'environnement alentour
- Originalité de la proposition artistique
- Prix de la prestation
- Prise en compte des contraintes de sécurité pour le public de la conception à la réalisation
- Prise en compte des contraintes liées à certains lieux (capacité des ateliers participatif)

**Modalités d'évaluation des projets : un jury représentant les différents partenaires du projet examinera l'ensemble des projets choisis, fera une sélection, attribuera le site selon la pertinence de la proposition et s'assurera de l'équilibre des sites choisis sur l'ensemble du parcours.**

### **Pour la présente consultation sont attendus :**

- un court texte présentant l'intention
- deux à trois esquisses sur feuille A4

- une courte présentation de l'artiste, du collectif d'artistes et éventuellement de ses références en matière d'animation d'ateliers artistiques
- la méthodologie envisagée et une proposition de planning pour chaque étape de l'intervention. La majorité des œuvres devront être terminées en deux jours maximum.
- Un devis détaillé intégrant la réalisation de l'œuvre (cachet et matériel pour le réaliser)

### **Conditions financières**

Le candidat indiquera le montant demandé pour la prestation (honoraires).

Le matériel sera fourni par l'artiste.

### **Candidature :**

Les projets devront être remis au service Commerce et artisanat de la Mairie d'Aubervilliers à l'attention de Delphine EMON, et au Direction des Affaires Culturelles de la Mairie d'Aubervilliers à l'attention de Samia KHITMANE, le 24 Octobre 2016 au plus tard, par envoi We Transfer ou clef USB et support papier.

Les artistes connaîtront la sélection établie par le Comité de sélection vers le 7 novembre 2016.

Les repérages artistiques et techniques seront réalisés à partir du 14 Novembre.

Les artistes retenus s'engagent à se tenir disponibles pour participer aux réunions de travail sur le projet et contribuer à une communication optimale autour de l'évènement (auprès des habitants, médias....)

Pour des renseignements complémentaires, contacter :

Delphine EMON, 01.48.39.52.79, [delphine.emon@mairie-aubervilliers.fr](mailto:delphine.emon@mairie-aubervilliers.fr), Service Commerce

Samia KHITMANE, 01. 48.39.52.46, [khitmanesamia@mairie-aubervilliers.fr](mailto:khitmanesamia@mairie-aubervilliers.fr), Direction des Affaires Culturelles

120 bis rue Henri Barbusse, (3<sup>ème</sup> étage), dépôt à l'accueil